

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

26 - DRÔME

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/10/2020

Reçu en préfecture le 09/10/2020

Affiché le

ID : 026-212600431-20200930-DELIB32\_2020-DE



Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :

25 septembre 2020

Date d'affichage :

Objet

Délibération n°32.2020

Cession de la parcelle  
A 353 à SCI Maître  
Amandier

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 30 septembre 2020 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, CORNAND Jean-Jacques, DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, MORIN Catherine, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc.

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'officialiser l'accord amiable réalisé entre la commune et la SCI Maître Amandier par la cession gratuite de la parcelle A 353 d'une superficie de 249 m<sup>2</sup> appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la cession proposée
- Dit que les frais notariés seront supportés par la commune
- Charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires pour l'accomplissement de cette cession et l'autorise à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 30 septembre 2020

Le Maire, Christian THIRIOT

